

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINÉ
RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE JEUDI 18 DÉCEMBRE 2014 À 19H30 À OYTIER SAINT OBLAS

Nombre de Membres :

En exercice : 36 titulaires
Présents : 28 titulaires
Votants : 32 titulaires

L'an 2014, le jeudi 18 décembre 2014, à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Oytier Saint Oblas, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : Jeudi 11 décembre 2014

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : QUEMIN André, DEVRED Marie-Agnès (Bonnefamille) ; BESSON Nathalie, MIGNOZZI François (Charantonay); MAGNARD Corinne, NEPLE Alain, SAUGEY Catherine (Diémoz) ; CRESSENT Bernard, FASSINOT Christine (Grenay); CHASTAGNARET Martine, GENDRIN Valérie, DAMIER Pierre, NOWAK Christine, REVEYRAND Michel (Heyrieux); PORRETTA René, VISCOGLIOSI Béatrice (Oytier Saint Oblas); COCHARD Bernard, (Roche); LASSALLE Camille, NEDJAM Angèle, CASTAING Patrick, JALOUX Isabelle, TERRY Joël (Saint Georges d'Espéranche); GALLON Gérard, MICHAUD Jean-Paul, MUSTI Murielle (Saint Just Chaleyssin); PARISSET Robert, CLAUDIN Félicie, FARAULT Patrick (Valencin).

Absents: ANGNONIN Daniel, BERGERET Julian, KENT Pierre-Alain, PORTAL Philippe,

Procurations : ORELLE Pierre-Louis donne procuration à Nathalie BESSON
HUGOU Isabelle donne procuration à MICHAUD Jean-Paul
REY Christian donne procuration à MAGNARD Corinne
VAILLANT Evelyne donne procuration à COCHARD Bernard

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13/11/2014

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 13 novembre 2014.

2. DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

Le conseil communautaire :

- PREND ACTE de la **DÉCISION – n°14/004** – Bail location caserne gendarmerie Heyrieux prise par le Président, conformément aux délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire :

Vu le terme de l'ancien bail entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et l'État, pour un ensemble de bâtiments à usage de caserne de Gendarmerie à Heyrieux, au 14 mai 2014,

Un bail est conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et l'État, pour un ensemble de bâtiments à usage de caserne de la Gendarmerie Nationale, sis 93, avenue du Général Leclerc, 38540 HEYRIEUX.

Le présent bail est consenti pour un montant annuel de 163 708 € et pour une durée de 9 ans à compter du 15 mai 2014 pour se terminer le 14 mai 2023.

Le conseil communautaire :

- PREND ACTE de la **DÉCISION – n°14/005** – Contrat avec la CAISSE D'ÉPARGNE de VIENNE pour la réalisation d'un crédit relais sur le budget annexe EHPAD 2014 prise par le Président, conformément aux délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire :

Vu les résultats de la consultation lancée auprès des organismes financiers lancée le 4/09/2014,

Un contrat est conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et la CAISSE D'ÉPARGNE, 75 rue Victor Hugo à Vienne (38200), pour la réalisation d'un crédit relais en vue du financement de la reconstruction de l'EHPAD, dont les principales conditions sont les suivantes :

- Montant : 930 000 euros / Durée : 3 ans
- Prêt à taux fixe (1.64 %)
- Commission d'engagement : 1 000€

3. SERVICE MUTUALISE COMMUNAUTAIRE « INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME » - CONVENTION AVEC LES COMMUNES ADHERENTES (PJ)

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** DECIDE :

- D'APPROUVER le projet de convention à signer entre la CC CND et les communes adhérentes pour le service mutualisé « Instruction ADS », tel que présenté,
- D'AUTORISER le Président à signer cette convention avec chaque commune adhérente dudit service.

4. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CC CND AU SEIN DE LA MISSION LOCALE NORD ISERE, DE LA MISSION JEUNES ISERE RHODANIENNE, DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'HEYRIEUX

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**, DECIDE :

- Sur proposition de la commission « petite enfance, enfance, jeunesse »,
- DE DESIGNER les conseillers communautaires ci-après, en qualité de représentant de la CC CND au conseil d'administration :
 - o Mission Locale Nord Isère : Marie-Agnès DEVRED
 - o MIJIR : Isabelle JALOUX
 - o Centre Social et Culturel d'Heyrieux : Murielle MUSTI

5. SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES ET ANIMATIONS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**, DECIDE :

- D'ATTRIBUER une subvention de :
 - o 500 € à l'association « les Amis du Terroir » de Valencin
 - o 500 € à l'association « Comité des fêtes » de Valencin
 - o 500 € à l'association « Tennis Club de Grenay »
 - o 500 € à l'association « Budo Club de Grenay »

6. SUBVENTION 2014 A L'AMICALE DU PERSONNEL (AMICALE COOL'IN)

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**, DECIDE :

- VU le dossier adressé par l'association « Amicale Cool'In » pour l'année 2014,
- Vu les crédits inscrits au budget 2014,
- DE FIXER la subvention 2014 à 50 euros par adhérent de la CC CND, soit 600 euros au total,
- D'AUTORISER le président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

7. SUBVENTION AU CIAS – BUDGET ANNEXE FOYER LOGEMENT – EXERCICE 2014

« Délibération annulée : sans objet »

8. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : ATTRIBUTION DE L'AIDE A LA CONSTRUCTION AU BAILLEUR SOCIAL ADVIVO POUR 2 LOGEMENTS SUR LA COMMUNE DE OYTIER SAINT OBLAS

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**, DECIDE :

- CONSIDERANT le programme local de l'habitat (PLH), entérinant la réalisation de 188 + 20 (Diémoz) logements à loyer abordable, dont 9 en PLUS/PLAI sur la commune de Oytier,
- CONSIDERANT que la CCCND s'est engagée à participer financièrement à l'aide à la construction (action n° 3 du PLH) à hauteur de 1 690 € par logement à loyer abordable inscrit au PLH précité,
- D'ATTRIBUER une subvention de 3 380 € (1 690 € * 2 logements) au bailleur social ADVIVO, au titre de l'aide à la construction du PLH, pour 2 logements PLUS/PLAI inscrits au PLH. Cette subvention sera versée au bailleur à réception des travaux sur présentation du PV de réception vierge de réserves,

9. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : ATTRIBUTION DE L'AIDE AU FONCIER A LA COMMUNE DE OYTIER SAINT OBLAS POUR 2 LOGEMENTS

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**, DECIDE :

- CONSIDERANT le programme local de l'habitat (PLH), entérinant la réalisation de 188 + 20 (Diémoz) logements à loyer abordable, dont 9 en PLUS/PLAI sur la commune de Oytier,
- CONSIDERANT que la CCCND s'est engagée à participer financièrement aux acquisitions foncières nécessaires (action n° 3 du PLH) à hauteur de 11 000 € par logement à loyer abordable inscrit au PLH précité,
- D'ATTRIBUER une subvention de 22 000 € (11 000 € * 2 logements) à la commune de Oytier, au titre de l'aide au foncier du PLH, pour 2 logements PLUS/PLAI inscrits au PLH. Cette subvention sera versée à la commune à réception des travaux sur présentation du PV de réception vierge de réserves.

10. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CHARANTONNAY POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN BATIMENT MIS A DISPOSITION DE LA CC CND (PJ)

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**, DECIDE :

- VU les conventions de mise à disposition de locaux signées entre la commune de Charantonnay et la CCCND,
- Vu l'avis favorable de la commission bâtiments en date du 19.11.2014,
- CONSIDERANT la pertinence des travaux de réhabilitation envisagés par la mairie de Charantonnay,
- D'APPROUVER la participation financière de la CC CND aux travaux de mise en conformité du bâtiment « ancienne école » de Charantonnay, au prorata de la surface occupée par les services communautaires, soit 44 % du montant HT des travaux, déduction faite de la subvention du conseil général, soit un montant prévisionnel de 15 900,72 euros.
- D'AUTORISER le Président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Charantonnay.
- D'INSCRIRE les crédits de dépenses correspondants au budget 2014 de la communauté de communes par Décision Modificative

11. CONTOURNEMENT FERROVIAIRE DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE (CFAL) : CONSULTATION DE LA CC CND SUR LES DIFFERENTES OPTIONS DE TRACE POUR LA PARTIE SUD DU PROJET

Après concertation avec les élus de Grenay, Le conseil communautaire, **à l'unanimité** DECIDE :

- CONSIDERANT que la commune de Grenay est appelée à prendre position pour son propre territoire et que plusieurs tracés sont envisagés au niveau du territoire communautaire sur cette commune,
- DE SE DECLARER solidaires de la position exprimée par le Conseil municipal de Grenay,
- DE DENONCER :
 - o Les conséquences fortement négatives qu'auront les tracés Sud sur l'environnement général du territoire communautaire,
 - o La création d'une voie ferrée génératrice de nuisances supplémentaires pour le territoire communautaire, en particulier pour la commune de Grenay, déjà très fortement impactée par des infrastructures lourdes (A43, ligne TER Lyon-Grenoble, nuisances de l'aéroport, liaison Valence/Marseille). A ce titre, une attention particulière devra être apportée à la mise en œuvre de technologies récentes et performantes destinées à protéger les habitants de Grenay des nuisances acoustiques et vibratoires.

12. OFFRE DE SERVICE DES MEDIATHEQUES AUX COMMUNES POUR LES ANIMATIONS « NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES – NAP »

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**, DECIDE :

- CONSIDERANT l'avis favorable de la commission « culture et patrimoine »
- DE VALIDER l'offre de service des médiathèques aux communes pour les animations « Nouvelles activités périscolaires - NAP », impliquant la création d'un emploi temporaire à temps complet de médiateur culturel pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2015, à charge de la CC CND.